

ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 OCTOBRE 2017

DÉCISION D'ACQUISITION D'UNE RÉSERVE FONCIÈRE

DEMANDE D'INTERVENTION :	Communauté d'Agglomération CAUX SEINE AGGLO (Département de la Seine Maritime)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	Sous réserve de la production d'une délibération du Conseil Communautaire sollicitant le concours de l'EPFN, demandant l'intégration de ce périmètre dans la CAF et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
SITUATION DU BIEN :	Parcelle bâtie, en centre-ville, comprenant un château d'une surface habitable d'environ 660M ² , un parc et plusieurs annexes dont 2 tours de 3étages. La propriété correspond à un château du XIXème siècle en briques, élevé sur cave, en R+2 et comprenant un grenier en bon état, cadastrée section AL numéro 926 pour une contenance totale de 14 010 m ² .
PLU :	PLU zone UC : Zone Urbaine.
PROJET :	Projet de valorisation culturelle et touristique. Acquisition portant sur un château classé monument historique et de ses annexes, partie intégrante du projet multi-partenarial « Juliobona Cité Antique sur Seine ». En collaboration avec le Département de la Seine maritime (propriétaire du théâtre gallo-romain) et de la Commune de Lillebonne, la Communauté d'Agglomération Caux Vallée de Seine souhaite développer l'attractivité touristique de son territoire et, à plus grande échelle, celle de la Région par ce projet global et innovant sur la thématique de l'archéologie gallo-romaine.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	10 avril 2020 – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	Propriété indivise Consorts LI
ÉVALUATION DOMANIALE :	LE 08/07/2019
IMPUTATION :	Compte n° 904 165 – Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo "Juliobona-Cité Antique sur Seine" Enveloppe projet : 382 500 €


Cette décision vaut avenant à la Convention d'Action Foncière signée avec la Communauté d'Agglomération Caux Seine Agglo le 10 août 2012

Décision emportant acceptation de la délégation du droit de préemption

ROUEN le 07 juillet 2020

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

l'Adjoint au Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales
chargé du pôle "politiques publiques"


Dominique LEPELLETIER


Gilles GAL

08 JUL. 2020